



AGENTS CONTRACTUELS

FO obtient des engagements pour les contractuels de la DSI !

FO a été reçue le 16 avril par le Directeur des Systèmes d'Information et de la modernisation pour faire un point sur la situation des agents contractuels (AC 84-16) de la DSI.

FO a obtenu du DSI la mise en place d'une procédure d'information individuelle pour tous les agents contractuels de la DSI dans le cadre des renouvellements des contrats.

À la demande de FO, le DSI s'est engagé pour un renouvellement des contrats des contractuels DSI sous sa responsabilité.

Tous les agents contractuels de la DSI sont ciblés sur des emplois pérennes. C'est un prérequis pour tout passage d'un CDD en CDI. La DGAC est alignée sur la règle de la fonction publique, à savoir 2 CDD avant le CDI.

Par ailleurs, le DSI a confirmé à FO qu'il est prévu le recrutement d'un contractuel le 1^{er} juin 2015.

Pour mémoire, FO, premier syndicat des AC 84-16, a obtenu la mise en place d'un cadre de gestion (http://www.fodgac.fr/media/pdf_files/MODALITES-GESTION-AC-05-05-14.pdf) en faveur de ces personnels dans le protocole DGAC. Cet accord garantit pour l'ensemble des agents contractuels de la DGAC une reconnaissance et une amélioration des conditions d'emploi ainsi qu'un déroulement de carrière.

FO, 1^{er} syndicat représentant les agents contractuels et expert du domaine, reste mobilisé pour la défense des AC 84-16 !

